

Foire de Chaidon, Reconvilier BE

5 septembre 2022, visité le 5 septembre



I. Généralités

Informations générales sur l'exposition

La foire de Chaidon à Reconvilier BE a une longue tradition. A l'origine, il s'agissait de l'un des plus grands marchés aux chevaux d'Europe. Aujourd'hui, il a lieu chaque année le premier lundi de septembre et constitue également une fête de village. Le gros et le petit bétail sont livrés par camionnette, déchargés, exposés et mis en vente sur une grande prairie. Officiellement, il y a également une place pour la vente de chiens. Celle-ci n'a toutefois pas été utilisée. Par ailleurs, des petits animaux (chats, lapins, cochons d'Inde, volailles) sont proposés. Une fiche d'information donne quelques indications sur les exigences des expositions de petits animaux et mentionne un lien vers la page de l'OFAG traitant des marchés, expositions et manifestations.

Remarques sur la détention des animaux

Le déchargement du gros et du petit bétail des camionnettes dans l'obscurité fut parfois mouvementé et non coordonné. A plusieurs reprises, des animaux ont glissé sur la route de plus en plus glissante, certains tombant même par terre. Ensuite, la plupart ont passé la journée attachés à une courte corde, sans protection contre les intempéries et directement au milieu de la foule des visiteurs. Ceux-ci avaient accès de tous les côtés à ces animaux qui n'avaient aucun moyen de se retirer. Les ânes, en particulier, semblaient souffrir des conditions pluvieuses et fraîches. Les élevages de petits animaux n'ont satisfait pour la plupart aux exigences légales qu'après l'intervention des autorités cantonales. La manipulation lors de la vente de poulets était souvent brutale, les oiseaux étant tenus par les pieds et emballés la tête en bas.

Indications sur le comportement des visiteurs

La plupart des personnes se sont comportées de manière respectueuse envers les animaux. De nombreux visiteurs, notamment des enfants, ont essayé de caresser les animaux attachés, qui l'ont généralement supporté stoïquement. Il a été observé que les poules, en particulier, ont été transportées longtemps dans les boîtes de transport en carton après leur achat. Parfois, elles en étaient même retirées pour être transportées à travers le marché.

II. Ce qui nous a plu dans l'exposition du point de vue de la protection des animaux

- Après l'intervention de l'Office vétérinaire cantonal, la plupart des cages pour petits animaux, qui n'étaient pas à l'origine aménagées et équipées conformément aux directives, ont été adaptées de manière satisfaisante (même si c'était improvisé). Mais manifestement, la plupart des exposants ne connaissaient pas les directives régissant la détention des animaux d'exposition ou les ont tout simplement ignorées.



La couverture, le retrait et l'aménagement ont encore été adaptés à court terme.

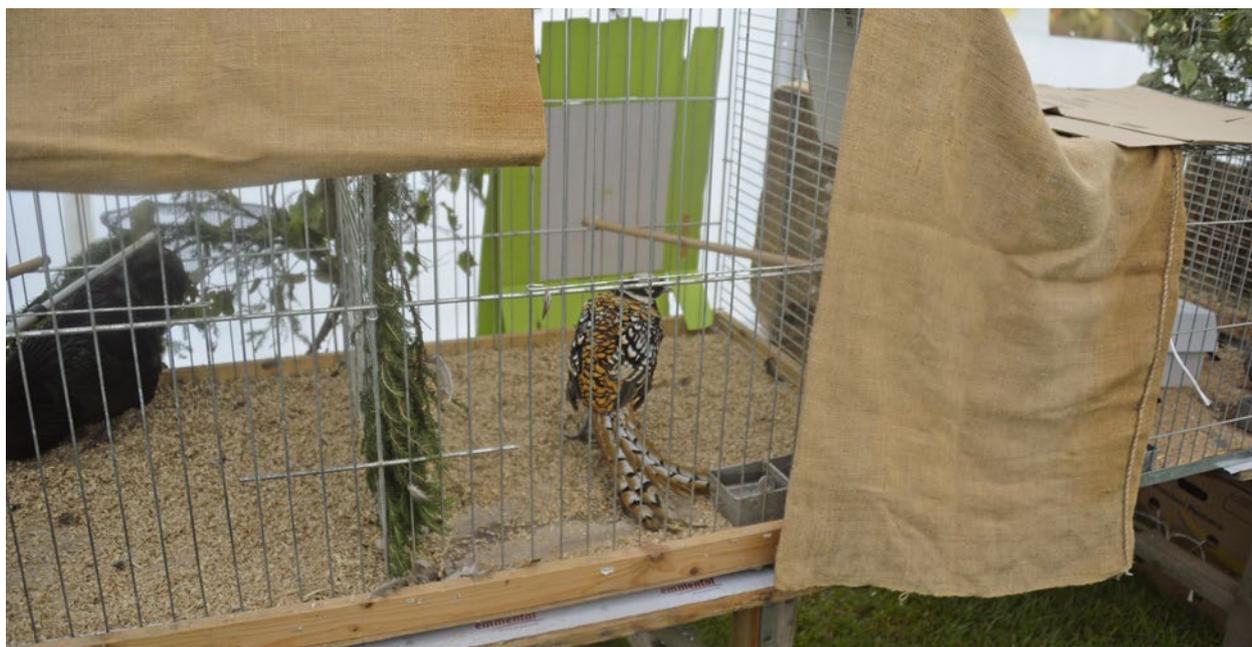
III. Ce qui doit être critiqué

- En ce qui concerne les petits animaux, il y avait souvent peu de possibilités de se retirer au début du marché, mais après l'intervention des agents de contrôle officiels, des protections visuelles suffisantes ont été installées. Il serait souhaitable que le public ne puisse pas s'approcher des animaux par les quatre côtés
- Après avoir été placés dans des enclos d'exposition, les cochons d'Inde sont restés longtemps en état de choc, parfois plus de 20 minutes, et étaient manifestement submergés par la situation.
- Un chat était gardé juste à côté des lapins.
- Certaines cages étaient trop petites pour pouvoir y introduire les équipements nécessaires.



La cage de cette poule était si petite qu'il n'y avait pas de place pour un perchoir.

- Chez les cochons d'Inde et les lapins, il manquait souvent du matériel approprié leur permettant de ronger (branches naturelles) et une couverture vers le haut.
- La détention de faisans était insuffisante. La surface et la hauteur minimales exigées par la loi n'étaient de loin pas respectées. De plus, l'oiseau était détenu seul.



Ce faisane a été proposé à l'unité dans une cage beaucoup trop petite. Les informations techniques de l'OFAG ont manifestement été ignorées.

- Les oies étaient détenues dans des cages trop petites et aucune possibilité de bain n'était proposée. De plus, certains animaux présentés se distinguaient par leur mauvais état de plumage.



Cette cage était également trop petite et n'offrait pas de possibilité de bain. De plus, les oies présentaient un mauvais plumage.

- Les petits animaux étaient sans cesse sortis de leur enclos par les marchands et montrés au public.



Des hamsters dorés ont été présentés à plusieurs reprises au public, sans qu'il y ait d'intérêt concret à les acheter. Pour le bien-être des animaux, cette pratique devrait être abandonnée.

- Il semble que certains vendeurs de petits animaux gardent d'autres animaux dans des voitures, des petits conteneurs de transport ou d'autres récipients. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, l'hébergement de ces animaux soit également examiné par le personnel de contrôle du marché.

- Certains ânes montraient des signes de malaise et tremblaient pendant et après la pluie (signes d'un dépassement de leur capacité d'adaptation).



Abandonné sous la pluie. Comme leur fourrure n'est pas imperméable, les ânes sont vulnérables au temps humide et froid. Ils auraient donc besoin d'urgence d'une protection adéquate contre les intempéries.

- Certains animaux ont été attachés à des cordes trop courtes, ce qui les a empêchés de brouter ou de se coucher.



Cet âne était attaché si court qu'il ne pouvait ni atteindre le foin ni se coucher.

- Un nombre effrayant de chevaux proposés présentaient un état général plutôt mauvais, visiblement amaigris ou négligés dans le soin des sabots. Nombre d'entre eux étaient visiblement d'un certain âge, mal musclés, les arcs costaux étaient nettement visibles, et il y avait quelques autres problèmes physiques (1 x écoulement nasal et œil larmoyant, au moins 1 x signes de problèmes de dos). Du point de vue de la PSA, de tels animaux, visiblement marqués par une vie mouvementée, ne devraient être autorisés à être commercialisés qu'après un examen vétérinaire complet. Il était frappant de constater que la plupart de ces animaux provenaient d'un seul commerçant.



De nombreux chevaux présentaient des signes d'usure, des blessures et des sabots en mauvais état.

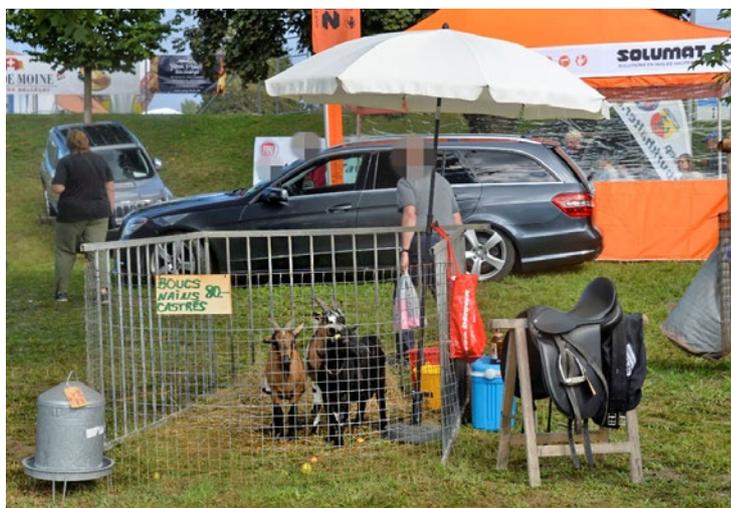
- On a souvent observé que les petits animaux étaient transportés longtemps dans leur caisse de transport après l'achat. Dans certains cas, ils en ont même été retirés et transportés de part et d'autre.
- Des chiots ont été proposés à la vente, qui, après examen des passeports pour animaux de compagnie, provenaient de l'étranger.

- Des poulets étaient tenus par les pieds et transportés la tête en bas. Des animaux ont été vendus à des jeunes de moins de 16 ans.



Les poulets vendus ont été traités de manière brutale et des animaux étaient vendus à des jeunes de moins de 16 ans.

- Une grande partie des chèvres proposées étaient en mauvais état nutritionnel, ce qui peut éventuellement être considéré comme la conséquence d'un élevage extrême (production de lait élevée et nourriture trop peu énergétique). En tout état de cause, du point de vue de la protection des animaux, il est discutable d'exposer de tels animaux.
- Les cabris étaient présentés dans un enclos ouvert sur le haut, sans aucune possibilité de se retirer.
- De manière générale, il n'y avait aucun moyen de se retirer pour les animaux de rente présentés attachés.
- Il n'a jamais été possible d'observer qu'était respectée l'obligation d'information prévue à l'art. 111 al. 1 OPA, nécessaire lors de la vente d'animaux dans un tel cadre.



Ces chèvres naines se sont tout de même vu offrir une protection contre les intempéries.

IV. Ce qui s'est amélioré par rapport à la dernière visite

- La plupart des animaux avaient un accès permanent à l'eau et à la nourriture.
- La propreté des cages était satisfaisante.
- Les cages n'étaient plus posées sur le sol ou empilées les unes sur les autres.



Des gens, des chiens et d'autres animaux de toutes parts. Une barrière devrait être installée au moins d'un côté pour offrir une certaine protection aux animaux exposés.

V. Conclusion et revendications de la PSA

La plupart des fournisseurs de petits animaux n'étaient manifestement pas au courant des informations techniques actuelles sur la protection des animaux figurant dans la Fiche thématique 18.1 (et suivantes) publiée par l'Office fédéral compétent (OFAG). Il incombe sur ce point à l'organisation de la manifestation de communiquer clairement ces directives aux marchands, de les contrôler et de les appliquer. Les prescriptions légales doivent être respectées dans leur intégralité. De cette manière, il est possible d'éviter, dans la plupart des cas, de trop solliciter la capacité d'adaptation des animaux exposés. La Protection Suisse des Animaux PSA a proposé son soutien technique, lors d'un entretien avec les personnes responsables sur place. Il est également impératif de respecter le devoir d'information prescrit par la loi lors de la vente d'animaux et d'informer ainsi l'acheteur ou l'acheteuse sur les besoins fondamentaux de l'espèce animale en question. Pour le gros et le petit bétail, il faut particulièrement veiller à les traiter avec prévenance. Les animaux atteints dans leur santé ne devraient pas être exposés au stress de telles manifestations. Tous les animaux devraient disposer à tout moment de possibilités de repli; il faudrait au moins empêcher, à l'aide de ruban de délimitation ou d'autres matériaux adaptés à cet effet, que des personnes puissent s'approcher – depuis l'arrière – des animaux attachés. Les animaux sensibles à la température, tels que les ânes, les jeunes et les petits animaux, devraient bénéficier d'une protection adéquate contre les intempéries.



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

psa@protection-animaux.com · www.protection-animaux.com